

# STOP! AUX INCIVILITÉS

**La Rue, C'est comme chez nous. Respectons-la !**



Amende  
68€

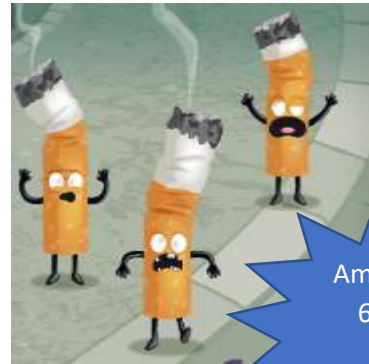
Amende de  
150€ jusqu'à la  
facture réelle  
du prestataire



Les haies doivent être taillées à l'aplomb  
du domaine public



Amende de  
150 € à 1500€



Amende  
68 €

Amende  
68 €



**Toutes ces incivilités représentent un coût non négligeable pour la collectivité.**

**Les contraventions donneront lieu à l'émission d'un titre dont le recouvrement sera assuré par les services du Trésor Public.**